



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de la convocation : 24/04/2026

Date d'affichage : 24/04/2026

*DELIBERATION N° 045/2026
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jordi Delclos, Maire de la Commune.

Présents : Jordi DELCLOS – Yannick CALLAREC – Maire-Aude PECH – Bénédicte SARASSAT – Nicolas ROBLES – Caroline PICCOLO – Marc MODICA – Diana IBANEZ – Marie-José FERNANDEZ – Dominique HALET – Antoinette SEVILLA – Pierre-Yves MONTOYA – Nathalie PRIETO – François-Pierre BLANC – Philippe LOPEZ – Cécile DUPEYRON – Céline GARCIA – Virginie MURILLO – Cyril ROLDAN – Robert TARDA – Armand CHAUVET – Sonia MAC VEIGH – Céline AURIACH – Fabrice RALLO – Florence MICOLAU

Pouvoirs :

- Benoit MARFIN donne pouvoir à Marc MODICA
- Patricia LETTERIO donne pouvoir à Caroline PICCOLO
- Stéphane LE COQ donne pouvoir à Fabrice RALLO

Absent excusé : Bernard MASSINES

Secrétaire de séance : Madame Céline GARCIA

OBJET : Bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire communal en 2025.

M. Yannick Callarec, Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, rappelle à l'assemblée les dispositions de l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que, dans les communes de plus de 2 000 habitants, le conseil municipal délibère chaque année sur les acquisitions et les cessions opérées sur le territoire afin d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières.

En ce qui concerne les acquisitions délibérées en 2025 par la ville, M. Yannick Callarec fait part de l'achat par la ville de deux terrains nus cadastrés AT 287 (152 m²) et AT n°289 (9 732 m²) en zone UV 1 du PLUiD, pour des prix respectifs de 501,60 € et 32 115, 60 €.

S'agissant des cessions de biens communaux, M. Yannick Callarec indique qu'il n'y en a pas eu en 2025.

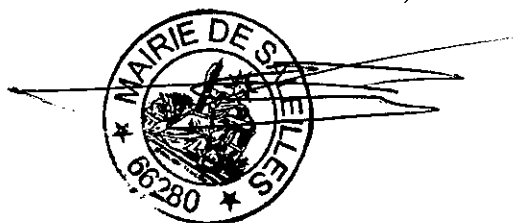
Par suite, il propose à l'assemblée d'adopter ce bilan des acquisitions et des cessions délibérées en 2025 sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. Yannick Callarec et, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Adopte** le bilan précité des acquisitions et des cessions délibérées en 2025 sur le territoire communal, bilan qui sera annexé au Compte Financier Unique 2025 de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jordi DELCLOS

Publication le : 11 MAI 2026

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20260430-dal-045-2026-DE
Date de télétransmission : 06/05/2026
Date de réception préfecture : 06/05/2026